

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 avril 2010

OBJET
de la Délibération

**ECOLES
MATERNELLES ET
ELEMENTAIRES
PUBLIQUES ET
ECOLES
MATERNELLES ET
ELEMENTAIRES
SOUS CONTRAT
D'ASSOCIATION –
PARTICIPATIONS
COMMUNES 2010**

Date de convocation du Conseil Municipal

1er avril 2010

Date d'affichage : 1er avril 2010

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Melle ORINEL

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, MM. MARCHAND, PARMENTIER Adjoints au Maire.

MM. BAUCHER, JARNO, Mmes OLIVIERO, LE PAVEC, MM. LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mme RAMEL-FLAGEUL, M. LE BARON, Mmes DONATO-LEHUEDE, LE DOARE, M. BONHOURE, Mlle ORINEL, Mme PIERRE, Mmes LE STRAT, ROUILLARD, MM. DERRIEN, MOUHAOU, PERESSE, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir

Mme GREZE à Mme LE DOARE
Mme PEDRONO à Mme DONATO-LEHUEDE
Mme GUEGAN à M. PERESSE

Absent

M. LE BOTLAN

**ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES PUBLIQUES
ET ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES SOUS
CONTRAT D'ASSOCIATION –PARTICIPATIONS
COMMUNES 2010**

Rapport de Nelly BURLLOT

Les participations financières de la ville de Pontivy s'adressent à l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires, hors forfait d'externat des écoles sous contrat d'association, dans les cas suivants :

Nature	Montants
- « littérature jeunesse cycle 3»	2 808 euros (ensemble des écoles)
- « initiatives pédagogiques imprévues »	3 000 euros (ensemble des écoles)
- « projets innovants »	10 000 euros (ensemble des écoles)
- « voyages intra-muros »	7 voyages par classe (écoles sous contrat d'association)
- « classes délocalisées »	10,40 euros par élève pontivyen et par jour pour 8 jours maximum (ensemble des écoles)

Les montants attribués précisément à chaque établissement scolaire n'étant, pour l'essentiel, pas connus à ce jour, dans la mesure où ils dépendent des diverses demandes formulées par les directions d'école tout au long de l'année scolaire, il convient d'émettre un avis de principe pour la répartition de ces participations selon le tableau ci-dessus, et dans la limite des montants globaux indiqués.

Nous vous proposons :

- d'émettre un avis favorable aux modalités de répartition de ces participations
- d'autoriser l'Adjointe à l'action scolaire et à la jeunesse à procéder à la répartition des crédits concernés

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Pontivy, le 9 avril 2010

**LE MAIRE
Jean-Pierre LE ROCH**